



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 8 avril 2024

Une seule matinée mais de grands enjeux

Edito

S. Creachp.1

Cahier d'acteur « La mer en débat »

S. Creachp.2

Contribution du Conseil régional au débat sur la planification EMR

S. Creachp.3

Refus de la misère et de la précarité

L. Madecp.3/4

Feuille de route mobilité internationale des jeunes

G. Urvoasp.4



EDITO de
Stéphane CREACH
Responsable du Groupe C.G.T.
du CESER

La CGT est intervenue sur quatre sujets de cette session du CESER, sachant que cette dernière comportait 6 dossiers du Conseil Régional et un du CESER sur sa contribution au débat national « la Mer en débat » avec la publication de son cahier d'acteur.

Chose inédite, cette session comportait une décision modificative au budget juste quelques semaines après l'adoption du budget 2024. Il s'agit principalement d'un abondement au programme des transports collectifs pour l'achat de trois rames supplémentaires pour le TER mais dont le conditionnement de l'achat se trouve accéléré par les accords industriels et commerciaux des matériels. Cette décision de reconstitution d'autorisation de programme est de fait la mise en conformité nécessaire au bon déroulement des opérations initialement prévues au budget primitif 2024.

Au-delà de cette explication technique, il sera utile, en lien avec les syndicats de l'ensemble des transports collectifs (train, car, bateau), de revenir sur un zoom spécifique CGT au niveau du Comité régional en lien avec l'UIT sur ce sujet des mobilités et des enjeux de l'ensemble des contenus politiques, financiers, sociaux et environnementaux des transports.

L'autre sujet de la plus haute importance, celui de la mer, de la stratégie du déploiement des Energies Marines Renouvelables dans un enjeu bien plus large comme la CGT l'a indiqué. Les deux déclarations distinctes de la CGT sur le sujet vont vous permettre de mieux appréhender ce spectre majeur pour la région mais plus largement de portée nationale et internationale.

La CGT, par ses deux autres interventions, a

tenu à replacer sa démarche humaniste dans les arbitrages actuels qui nient à tous les niveaux l'intervention humaine et la place des salariés créateurs de richesse. C'est de ce rapport au travail dont nous devons débattre pour agir. C'est du paiement de son prix dont il doit être question plus que jamais dans les arbitrages politico-financiers pour la réponse aux besoins sociaux qui se confondent avec les besoins naturels dont nous mesurons tous les jours la nécessité de rapprochement pour bifurquer économiquement.

La transformation vers la triple exigence des piliers du Développement Durable (économique, social et environnemental) doit se traduire par une exigence démocratique extrêmement malmenée.

Cette année 2024 est une année de nombreuses commémorations et singulièrement autour de valeurs d'idéaux de vie ou de domination. L'acceptation ou non d'un vieux Monde capitaliste, guerrier, obscurantiste et dictatorial à reproduire sans cesse ou à dépasser, c'est ce qui nous est posé.

C'est pour cette raison que notre délégation CGT a pointé que « le refus de la Misère et de la précarité » doit être le « débusquage » de ses causes. Le clin d'œil au conflit des sardinières est bien évidemment au service de cette démonstration. Certaines sardinières ont tracé un chemin à Douarnenez en 1924. Pensez-vous sérieusement que nous serions dans un chemin plus dur à tracer aujourd'hui ?

Cultiver l'espoir est une belle chose, imposer le rapport de force permet de réaliser le seul « commun » de Liberté qui vaille. Pour cela, il faut l'inscrire dans notre actualité urgente qui ne peut pas se résumer à célébrer les « exploits » précédents et attendre des générations à venir qu'elles sauvent la planète.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Ceser Bretagne : www.ceser.bretagne.bzh puis Avis

À partir du site du Comité régional CGT : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER

Site Internet : www.cgt-bretagne.fr
mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Alain LE CORRE
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0624 S 07992
Bimensuel - 0,15€



C'est sous cette dénomination « la mer en débat » que s'enchaîne actuellement, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), une série d'initiatives, territorialisées pour certaines, notamment dans les différentes façades maritimes du pays. Ce sujet global intervient avant la parution de la Stratégie Nationale Maritime et Littorale n°2 et la loi de programmation énergétique, mais tout le travail actuel dit « de débat public » est en effet en partie biaisé par un enjeu particulier, aussi juste soit-il, celui de l'implantation des potentiels éoliens en mer dans une programmation des énergies marines renouvelables.

Nous retrouvons, dans cette contribution du CESER, le fil conducteur de notre implication. Nous voterons bien sûr ce cahier d'acteur en soulignant la qualité de sa rédaction. Nous interviendrons sur l'autre sujet maritime ensuite justement dans la problématique de la planification EMR, c'est pourquoi nous choisissons un angle particulier dans ce propos et nous nous y tiendrons.

Pour la CGT, le premier des dangers consiste certainement à traiter de façon catégorielle les sujets alors que justement c'est l'approche universelle qui devrait supplanter cet enjeu de très haut niveau. La mer est et doit rester du « commun ». Pas simplement du « Bien Commun » d'ailleurs, ce qui renvoie d'une certaine manière à la notion de propriété telle que la propriété foncière exercée sur l'espace terrestre mais l'intérêt même de la démocratie est de permettre d'appréhender la démarche de planification comme un processus global, stratégique, spatial et écosystémique. Il s'agit avant tout pour nous d'un débat au sens noble de la politique au lieu de le cadenasser dans un débat économique court-termiste, de toutes les façons orienté dès le départ au motif du couple infernal exploitation/rentabilité.

Cinq axes de questionnements permettent d'alimenter les débats en cours conformément au cahier des charges de la CNPD :

- Mer, terre et société : quelles relations ?
- Environnement, climat et biodiversité : quelles connaissances et quelle protection ?
- Eolien en mer et énergies marines : quel développement

d'énergies décarbonées en mer ?

- Activités maritimes et littorales : quelles évolutions ?
- Quelle gouvernance et quelle association du public au débat ?

Ce n'est pas la matière qui manque pour faire du neuf et changer les paradigmes.

Le dernier item des cinq questions est, pour la CGT, un sujet en soi pour (re)faire société en ayant à l'esprit que le syndicalisme reste un acteur du débat et pas un acteur mineur. Il faut ainsi convenir, très largement, comme nous le proposons, que se donner le temps, de l'appropriation aux propositions et à la mise en œuvre, n'est pas « jouer la montre » mais convient au temps des bonnes décisions.

L'approche citoyenne relevant aussi de l'action syndicale, la CGT insiste pour mettre en évidence sa première préoccupation : ne pas reproduire en mer les aberrations exercées sur terre au titre du profit.

La privatisation de la mer, comme de l'atmosphère ou de l'espace, nous pointe au nez et les populations sont plus que jamais vulnérables dans des discussions de cette ampleur qui sont, de façon grossière, trop souvent le relais de lobbies divers et variés mais avec l'argent-roi comme moteur.

La CGT participe bien sûr à la production d'éléments structurants du débat au titre des cahiers d'acteurs par exemple, elle l'a fait avec son cahier d'acteurs co-construit avec la CGT des Pays de la Loire. Elle est aussi présente dans les institutions ou dans divers lieux où elle peut intervenir.

Les lois de la République, dès son origine de la Révolution française, sont des réponses urgentes aux besoins sociaux immédiats avec le lien fort au territoire, parce que l'on y vit !

Ce n'est nullement contestable puisque la France, « République indivisible, laïque, démocratique et sociale » est justement régit par des lois fondées sur un idéal commun s'exerçant sur les territoires de la République puisque c'est là que s'organise la vie en société.

La CGT dans son engagement de transformation sociale agit pour une stratégie différente du magma d'un néo capitalisme, pire que l'ancien, du simple

fait qu'il se sert de l'argent public pour mener son œuvre de déstabilisation et de cupidité.

La CGT en appelle à l'intelligence collective pour que les pouvoirs publics, et en premier lieu l'Etat, garantissent « le commun » de la mer comme point de non négociation habituelle du troc et du commerce. L'ambition doit être celle d'un raisonnement de la coexistence pacifiée de l'ensemble de la biodiversité et des acteurs dans une logique de réciprocité mutuellement avantageuse.

Portons en France cette ambition, en métropole et dans les territoires ultra marins. « Aidons la mer et elle nous la rendra ! » C'est vrai sur l'alimentation notamment la pêche, le transport, l'énergie, l'industrie, la santé, ... mais c'est aussi vrai sur notre contribution à agir pour le climat, les diverses protections des espèces, la connaissance et les sciences, la lutte contre les trafics, la défense nationale, les pollutions, ...

Le statut accordé à la France de deuxième puissance maritime mondiale est le fruit de la contribution des territoires ultra marins et plus particulièrement des eaux de la Kanaky. Je n'ouvre pas ici le débat sur l'avenir de la Nouvelle Calédonie mais les fonds marins de ce territoire sont actuellement sérieusement prospectés et pas par les pêcheurs autochtones.

L'avenir de « planète bleue » ne dépend-il pas aussi justement en partie du fait que 70,8% de la surface globale planétaire est couverte par les océans ? La deuxième puissance mondiale de l'espace maritime, la France, peut monter sur la première marche du podium de l'universalisme si elle garantit que c'est aussi parce qu'elle est bleue que cette planète particulière protège les sociétés humaines, avec l'ambition qu'elles perdurent, sans déclinisme social et environnemental.

Si la France veut arrêter de tourner le dos à la mer comme le disait Éric Tabarly, elle doit être en mesure de le prouver pour que le sommet des Nations Unies devant se réunir sur l'avenir des océans en juin 2025 à Nice soit aussi pour beaucoup aux couleurs de la Bretagne.

La singularité de la Bretagne n'est-elle pas la mer comme l'indique déjà sa géographie ?

Poser la question, c'est y répondre !

Contribution du Conseil régional au débat sur la planification EMR

Intervention de Stéphane CREACH



Le Président de Région dans la dernière phrase de son bordereau « *contribution du Conseil Régional au débat sur la planification EMR* » appelle les élus.es régionaux à débattre dans l'objectif de nourrir les travaux de la prochaine CRML. Cela tombe bien, c'est aussi l'objectif de la CGT.

L'avis du CESER se conclue par la même idée avec une demande de bilan, ce qui est pour le moins naturel. D'ailleurs, le Conseil Régional précise que le groupe de travail EMR de la CRML, qui a fêté ses 10 ans, est une cheville ouvrière des travaux effectués, le CESER, mais aussi l'implication d'autres organisations, n'y sont pas pour rien. La dernière proposition de l'étude CESER sur la Navale et le Nautisme, d'un groupe de travail « industrie », n'est pas, à ce jour, retenue par la CRML, c'est une erreur des plus élémentaires. Nous allons l'argumenter.

L'avis du CESER précise que dans son travail prospectif et avant-gardiste, il faut d'ailleurs remonter encore plus dans le temps pour constater que bien des sujets restent toujours en suspens comme l'organisation de la filière elle-même, explicitée dans son étude de 2012.

C'est d'ailleurs pourquoi, un échange sur 10 ans de travaux doit bien pouvoir trouver un temps de retour sur investissement et la CRML doit pouvoir le faire sans nuire à son travail habituel, ce serait d'ailleurs intéressant de voir les bougés et les contributions, les contradictions pour certains. Ce juste travail de cohérence dans cette conférence qui n'est pas que bicéphale ; Etat et Conseil Régional, n'est pas un caprice pour la CGT, c'est plutôt un exercice salutaire de mise à jour pour dépasser la stratégie de la réunionite consistant à réinventer la roue tous les jours pour occuper le temps alors que les vrais défis sont sur la table et avec eux les réelles propositions.

Le CESER a choisi la parution de son cahier d'acteur sur le sujet public de « la mer en débat » concomitamment à ce bordereau sur la planification des énergies marines renouvelables. Ce double apport de la deuxième assemblée de Bretagne, enrichi des interven-

tions des organisations qui la composent, peut être de nature à élever le débat qui dépasse la capsule énergétique cependant d'une importance capitale dans l'urgence climatique que nous connaissons à moins de le nier comme certains autocrates le font.

La CGT souhaite que, comme le préconise le CESER en soutien au Conseil Régional sur le débat nécessaire sur les infrastructures portuaires notamment, l'Etat joue son rôle comme principal responsable des moyens et soutiens aux aménagements lourds des territoires. Il a aussi un autre rôle à endosser comme stratège mais aussi maître d'ouvrage. Mais il en a un autre encore : conditionner ses aides et faire adopter les mêmes règles aux différents échelons des administrations.

La conditionnalité des aides publiques vaut d'ailleurs pour tous les niveaux d'interventions économiques.

Pus que jamais, la proposition de la CGT, déjà ancienne, de cette conditionnalité des aides publiques doit être effective dès le lancement du processus des schémas industriels. Les lauréats des marchés ne doivent pas passer à travers ce processus porté par la CGT et repris par le CESER de Bretagne dès 2017 de l'éco-socio conditionnalité des aides, proposition faite en synergie avec le réseau des associations environnementales.

Pour définir, comme la CGT l'a imposé, pour la réalisation des infrastructures des jeux olympiques sous la forme d'une charte sociale incluant la soustraction limitée en nombre de niveaux, c'est cette lecture qui doit accompagner tous les grands ouvrages maintenant dans une logique de mieux disant. Certains diront que c'est bien tôt pour en parler, nous disons l'exact inverse. Ceci pour une simple et logique raison : Pour définir une stratégie, il faut avoir conçu son application par l'organisation qui en découle, la mise en œuvre des outils appropriés et les concepts de réalisation. C'est aujourd'hui ce que certains découvrent avec la souveraineté industrielle et la relocalisation des activités, c'est facilement réalisable quand on demande à ceux qui savent de quoi ils parlent, les salariés, d'en décrire l'opérationalité.

Dès 1999, la CGT proposait que l'ensemble des processus de fabrication industrielle admettent le cycle de vie dès la conception à la déconstruction et la réutilisation. Un exemple évident était d'actualité avec les navires militaires et le piteux épisode du « Clémenceau ».

Pour la CGT, il est aussi urgent aujourd'hui de placer les territoires dans la réflexion de la combinaison des outils industriels et des emplois durables associés. Le territoire est aussi un espace économique mais dont la tendance lourde est celle de l'acceptation des modes de vie de l'entreprise privée, notamment des grands groupes, la pire des erreurs.

Un outil est au cœur de la lisibilité de ce type d'engagement : le SRADDET.

Les 2 D « du Développement Durable » de ce dernier sont un possible réceptacle à cette exigence sociale pour la bifurcation par la transformation des modèles économiques que les transitions appellent. C'est maintenant l'heure de passer à cette phase avant celle des ruptures synonymes de la seule logique d'adaptation qui en découlerait : celle de l'acceptation des destructions.

Ce n'est pas ce que veut la CGT. La CGT vise un autre monde à vivre qui ne soit pas un champ de ruines comme base de réaménagement !

Ce sujet des EMR est un des sujets qui doit permettre de réanimer le projet breton du Développement Durable mais cette mandature du CESER aussi puisqu'elle est pile dans « la fenêtre de tir » des objectifs Onusien de 2030.

Pour être au rendez-vous EMR, il faut les infrastructures, le réseau, le foncier, les moyens et accès, les outils, les emplois, la capacité à agir et cela dans l'urgence climatique elle-même en attente d'une réponse globale sur les mêmes enjeux.

Pour cela, il faut coopérer et coordonner.

La CGT est habituée, par son histoire, à être du côté des penseurs et des bâtisseurs de l'avenir puisque c'est son domaine de mettre le travail au cœur de la transformation sociale qui est environnementale et économique.

Refus de la misère et de la précarité

Intervention de Lindsay MADEC



La CGT partage l'avis du CESER sur le plan « refus de la misère et de la précarité ».

La région BRETAGNE porte de nouveau une attention toute particulière à la misère et la précarité. Sur 58 engagements, 28 sont déjà tenus.

La priorité donnée à la précarité alimentaire souligne notamment cette volonté de solidarité territoriale du Conseil Régional.

Il faut bien admettre que les crises récentes ont mis plus en lumière les difficultés des plus pauvres à se nourrir suffisamment et sainement. En exemple, selon un sondage IPSOS réalisé à la demande du Secours Populaire en 2023, 35% des personnes interrogées déclarent ne plus faire trois repas par jour, 36% ne mangent pas à leur faim afin de se sacrifier pour nourrir leurs enfants, 45% ne peuvent chauffer leur logement ou encore 47% ne peuvent plus acheter de viande.

La colossale implication des associations de solidarité maintient pour le moment une certaine paix sociale mais démontre aussi que cela ne suffit pas car chacun a ses compétences.

En ce sens, nous pouvons tous raisonnablement admettre qu'une sécurité sociale de l'alimentation peut être envisagée comme solution et en ce sens une expérimentation serait utile comme le préconise le CESER dans son avis.

Pour garantir un droit fondamental à un accès à une alimentation de qualité, la CGT fait le triste constat que c'est parce que le prix du travail n'est pas à sa juste valeur que les faits sont têtus.

Il est pour le moins évident que c'est bien de la répartition de la richesse financière et monétaire dont il s'agit. C'est vrai de la rémunération de nombre de paysans mais aussi s'il est une voix inaudible dans la fronde du monde agricole, c'est celle des salariés agricoles. Rappelons que 80% des salariés agricoles sont précaires. La quasi-totalité est payée au Smic, les qualifications ne sont pas reconnues.

Le vrai problème est un problème de prix du travail. La compassion, c'est la

bonne conscience de l'exploitation humaine. Ce n'est pas le resto du cœur qu'il faut, c'est le vrai paiement du travail.

La CGT soutient d'ailleurs le CESER sur sa demande de transparence de la politique du don. C'est quand même assez extraordinaire que l'état du don en Bretagne sur le sujet de l'aide alimentaire soit confiée aux industries de l'agroalimentaire.

Pour la CGT, refuser la misère et la précarité consiste d'abord à s'attaquer à ses causes. L'exemple pris auparavant nous laisse un goût de déjà vu quand les dames patronnesses distribuaient la soupe populaire aux « nécessiteux » au 19ème siècle quand leurs propres maris détruisaient leurs employés, y compris les enfants. La première des destructions relevait de la misère du salaire !

Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, est venue vendredi dernier à Douarnenez pour la commémoration de la lutte des sardinières. Le pourquoi de cette lutte : de meilleurs salaires !

Il y a 100 ans, ce combat exemplaire de femmes bretonnes avec la CGT et le soutien du Parti Communiste Français, le Maire de Douarnenez, sera victorieux mais à quel prix. Une femme se distinguait particulièrement, elle fut d'ailleurs élue au conseil municipal, un quart de siècle avant le droit réel de vote des femmes qui est tout sauf une volonté du Général de Gaulle.

La CGT pourrait développer tant les injustices, et le travail salarié restent un combat de classe parce que c'est cela la réalité.

La misère et la précarité sont le fruit de

décisions politiques et économiques au service du capital.

2186

Est-ce que cette date vous dit quelque chose ? C'est celle d'un possible anniversaire en France. Celui de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au rythme où l'on est aujourd'hui.

En accédant dès maintenant à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes pour tous les droits et situations dont celle de la rémunération du travail, la misère et la précarité prendraient un sérieux coup de pied aux fesses.

Dans le monde, en Europe, en France et en Bretagne !

C'est ce que propose la CGT. Qui peut être contre ?

La solution est ainsi là devant notre nez.

Elle règlera au passage, cette égalité réelle, les questions de religion, du patriarcat, les violences, les soumissions et autres.

Ce n'est pas parce que ces deux mots sont féminins, « Misère et Précarité », que c'est un problème de femmes. C'est certainement par contre la solution du féminisme qui peut durablement faire taire « Misère et Précarité » !

Les sardinières, comme les femmes Iraniennes, sont dans leur droit et c'est certainement dans cet objectif universaliste que se trouve une grande partie de la solution au chaos du Monde.

Comme pour la viabilité de la planète, l'urgence est climatique, l'urgence pour l'humanité est l'égalité absolue pour les

Feuille de route mobilité internationale des jeunes

Intervention de Gaëlle URVOAS



Au-delà de l'avis positif du CESER sur les aides à la mobilité des jeunes qui font leurs études en Bretagne, la CGT souhaite attirer l'attention sur ce qu'elle a déjà exprimée ici à l'attention du Conseil Régional autour de ce qui pourrait être nommée « la Celtitude ».

Nous le disons avec une certaine solennité puisque nous ne voudrions pas que cette logique politique d'intervention internationale ne conduise à une dérive qui pourrait être apparentée à du communautarisme.

Nous regrettons qu'en ces temps de discorde dans le monde, de tensions qui montent les uns contre les autres au niveau des territoires, des pays, des croyances religieuses, des âges, des sexes, des mœurs ; nous regrettons que cette impression d'une Bretagne centrée sur un roman celtique soit devenue un concept.

La Bretagne est avant tout une région d'accueil.

Nous ne sommes pas dans un procès d'intention mais nous craignons une opération politicienne qui confirmerait un travail déjà engagé en utilisant la jeunesse.

Ainsi une collectivité, une école, une université devrait-elle délivrer un « passeport celtique » pour bénéficier du maximum d'aides pour les jeunes qui veulent y faire l'apprentissage des différences culturelles pendant leur formation ?

Sera-t-il plus facile d'aller dans certaines régions choisies par la Bretagne que dans d'autres pourtant porteuses d'autant de valeurs humaines et choisies par les jeunes pour leurs projets ?

Doit-on vraiment apprendre aux jeunes à développer un esprit de préférence

autour d'une alliance du Nord-Ouest définie par on ne sait quoi ?

La CGT se bat pour le développement d'une culture de la paix, pour des sociétés humaines qui font tout pour éviter les guerres en partageant justement l'universalisme.

La formation de nos jeunes doit y contribuer et cette politique de priorisation de certaines Nations ou Régions aux dépens d'autres ne pourra que développer « un esprit de chapelle ». Notre expression n'est pas un hasard d'écriture.

Il est encore temps de pondérer cette priorisation pour consacrer dans les faits la fraternité entre les peuples comme un axe majeur de la politique régionale internationale de la Bretagne pour sa jeunesse tout particulièrement.